

Si vous souhaitez prendre contact ou rencontrer l'infirmier(e) scolaire pour quelque motif que ce soit (médical, psychologique, comportemental), veuillez vous adresser à l'établissement scolaire de votre enfant qui vous orientera.



Parents,
quand pouvez vous, vous adresser à
l'infirmière,
et pour quels motifs ?

MISSIONS DE L'INFIRMIER(E) SCOLAIRE

Adresse départementale

Inspection Académique du Bas-Rhin
Mission de Promotion de la Santé en Faveur
des Elèves,
Service Infirmier.
65 Avenue de la Forêt Noire
67083 STRASBOURG Cedex
03.88.45.92.08

ACTIONS EN DIRECTION DE L'ENSEMBLE DES ELEVES

- Accueillir et accompagner les élèves.
- Ecoute des élèves.
- Organisation des urgences, des soins et du suivi des élèves (BO n°1 du 06 janvier 2000 sur l'organisation des soins et des urgences)
- Dépistages infirmiers pour les élèves du CE2, 6è ou 5è, dépistage du surpoids, de l'obésité et dépistage des troubles du comportement (Circulaire 2001-014 du 12 janvier 2001 sur les missions des infirmières scolaires)
- Conseils, orientation vers la famille et/ou vers des professionnels adaptés
- Education individuelle à la santé.
- Education collective à la santé.
- Chef de projets dans le cadre du Comité d' Education à la Santé et à la Citoyenneté.
- Participation aux équipes relais.
- Conseiller technique auprès du chef d'établissement.

ACTIONS SPECIFIQUES

- Prise en charge d'urgence des enfants en danger ou victimes de maltraitance
- Participation à la mise en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves ayant un retentissement sur la communauté scolaire
- Participation au suivi et à la prise en charge des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique en collaboration avec le médecin scolaire.
- Propositions d'Aménagements Pédagogiques

- Liaisons avec les différents partenaires :
 - § internes : médecins scolaires, assistant(e)s sociales, personnel de direction, équipe éducative, vie scolaire,...
 - § externes:parents, médecins, associations, centre médico psychologique ...
- Agir en cas de maladies transmissibles
- Participation à différentes instances : conseil d'administration, conseil de classe, conseils d'école, comité d'Hygiène de Sécurité. Participation à la mise en place de plan de prévention des risques majeurs, plan violence...

ACTIONS DE RECHERCHE

- Enquêtes épidémiologiques

ACTIONS DE FORMATION

- Formation des élèves et des personnels aux gestes de premiers secours.
- Encadrement des étudiants en soins infirmiers.
- Analyse régulière des pratiques professionnelles et formation continue

C'est dans le respect du secret professionnel, que l'infirmière accueille tout élève qui se présente à l'infirmierie, pour lui permettre de progresser dans sa quête d'un mieux être afin qu'il puisse suivre et réussir sa scolarité dans des conditions optimales.